

COMMUNE DE MAYNAL JURA

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2025 A 20 HEURES SEANCE ORDINAIRE

DATE DE CONVOCATION : 16/06/2025 - DATE D’AFFICHAGE : 30/06/2025

Membres présents : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MOREY, Patrick COMPAGNON, Dominique GUICHON, Sylvain LÉONARD, Isabelle DEVAL, Josette COMTET, Laurent MICHEL,

Absente excusée : Gaëlle BERNIER,

Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL

→ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25/03/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la réunion du 25/03/2025.

→ CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT ABANDON AVEC LE GROUPE ELABOR

Afin d’effectuer la procédure de reprise de concessions en état d’abandon du cimetière intercommunal de Maynal/Augea, le Maire propose au Conseil Municipal d’avoir recours à l’entreprise ELABOR qui a déjà effectué la mise aux normes administratives du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 8 voix pour et 1 voix contre, accepte le devis du Groupe ELABOR pour un montant total HT de 10 841 € comprenant la procédure de reprise, la reprise des concessions en terrain commun et l’assistance juridique et conseils, sous réserve de l’accord de la commune d’Augea qui participe à hauteur de 46%. Cette procédure s’étalera sur 2025 et 2026.

→ MISE EN PLACE DE LA PROTECTION DES DONNEES AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d’accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité moyennant la somme de 30 € par an.

→ RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE MAYNAL

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Maynal arrive à échéance en 2025. Afin de le renouveler, il est indispensable de proposer à la Chambre d'Agriculture du Jura 3 propriétaires (en plus du Maire qui est membre d'office).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents propose pour être membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Maynal :

- Monsieur Aimé VARENNE
- Monsieur Pierre FAVIER
- Monsieur Claude BUCHOT
- Monsieur JANET Commune d'Augea (exploitant)

→ AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine « Opération Brioches » organisée par l'UNAPEI au profit des personnes en situation de handicap aura lieu du 06 au 12 octobre 2025.

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'Buchot', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAYNAL' at the top, 'REPUBLIQUE FRANCAISE' in the middle, and 'JURA' at the bottom, with a central emblem.

**La Secrétaire de séance,
Isabelle DEVAL**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Deval', is written over a horizontal line.

COMMUNE DE MAYNAL – 39190-

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 24/06/2025

1/ Cimetière : procédure de reprise des concessions en état d'abandon avec le Groupe

Elabor :

Approuvé : 8 pour et 1 contre

2/ Mise en place de la protection des données avec le Centre de Gestion :

Approuvé : unanimité

3/ Renouvellement des membres du Bureau de l'Association Foncière de Maynal :

Approuvé : unanimité



DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<p align="center"><u>Séance du : 24 Juin 2025</u></p> <p>Étaient présents :</p> <p>BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, MICHEL Laurent, DEVAL Isabelle, COMPAGNON Patrick, LEONARD Sylvain,</p> <p>Absente excusée : BERNIER Gaëlle,</p> <p>Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL</p>	
Commune de MAYNAL			
OBJET : Cimetière : procédure de reprise des concessions abandonnées avec le Groupe Elabor			
Date de convocation : 16/06/2025	Nombre de Conseillers		
Date d'affichage : 30/06/2025	en Exercice	10	
	Présents	09	
N°	Votants	09	

Afin d'effectuer la procédure de reprise de concessions en état d'abandon du cimetière intercommunal de Maynal/Augea,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours à l'entreprise ELABOR qui a déjà effectué la mise aux normes administratives du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 8 voix pour et 1 voix contre, décide :

- D'accepter le devis du Groupe ELABOR pour un montant total HT de 10 841 € comprenant la procédure de reprise, la reprise des concessions en terrain commun et l'assistance juridique et conseils, sous réserve de l'accord de la commune d'Augea qui participe à hauteur de 46%. Cette procédure s'étalera sur 2025 et 2026.
- Autorise le Maire à signer le contrat avec le Groupe Elabor
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 039-213903206-20250624-2025_011-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour			
Commune de MAYNAL		Séance du : 24 Juin 2025	
OBJET : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).		Étaient présents :	
Date de convocation : 16/06/2025		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, MICHEL Laurent, DEVAL Isabelle, COMPAGNON Patrick, LEONARD Sylvain,	
Date d'affichage : 30/06/2025		Absente excusée : BERNIER Gaëlle,	
N°		Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL	
Nombre de Conseillers			
en Exercice		<input type="text" value="10"/>	
Présents		<input type="text" value="09"/>	
Votants		<input type="text" value="09"/>	

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 039-213903206-20250624-2025_011-DE

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DECIDE

- **d'autoriser le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;**
- **d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;**
- **d'autoriser le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Christian BUCHOT

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Buchot', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MAYNAL' at the top and 'JURA' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem depicting a landscape with a building and a tree.

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 039-213903206-20250624-2025_011-DE



DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<p align="center"><u>Séance du : 24 Juin 2025</u></p> Étaient présents : BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, MICHEL Laurent, DEVAL Isabelle, COMPAGNON Patrick, LEONARD Sylvain, Absente excusée : BERNIER Gaëlle, Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL	
Commune de MAYNAL			
OBJET : Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière			
Date de convocation : 16/06/2025	Nombre de Conseillers		
Date d'affichage : 30/06/2025	en Exercice	<input type="text" value="10"/>	
N°	Présents	<input type="text" value="09"/>	
	Votants	<input type="text" value="09"/>	

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Maynal arrive à échéance en 2025.

Afin de le renouveler, il est indispensable de proposer 3 propriétaires en plus du Maire qui est membre d'office, à la Chambre d'Agriculture du Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **PROPOSE** pour être membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Maynal :
 - Monsieur Aimé VARENNE
 - Monsieur Pierre FAVIER
 - Monsieur Claude BUCHOT
 - Monsieur JANET Commune d'Augea (exploitant)
- **CHARGE** le Maire d'envoyer cette proposition de désignation de membres à la Chambre d'Agriculture du Jura,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Christian BUCHOT

